

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310938-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022 Affiché le 11 juillet 2022

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022 SEANCE DU 27 JUIN 2022

Suite à la convocation en date du 10 juin 2022 LE CONSEIL DEPARTEMENTAL Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s): Frédéric BRICOUT, Laurent DEGALLAIX, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD.

OBJET: Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale

Vu le rapport DAT/2022/267

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le principe de ré-internalisation complète de la compétence « Tourisme » conformément au rapport ;
- d'approuver le principe de création d'un service « Tourisme », dont le périmètre exact sera présenté à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h41.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (porteuse du pouvoir de Monsieur DARMANIN), CHAMPAULT, MARTIN, ainsi que par Messieurs CATHELAIN, DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL) et LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Madame ZAWIEJA).

Mesdames BRIDOUX, COEVOET et SEELS, ainsi que Messieurs CADART et HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17h03.

Au moment du vote 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration: 9

N'ont pas pris part au vote: 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Abstentions:

Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 45 Majorité des suffrages exprimés : 23

Pour: 45 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL et

DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

0 Contre:

Pour le Président du Conseil Départemental Signé électroniquement

et par délégation,

Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques

et de l'Achat Public,

Régis RICHARD





RAPPORT N° DAT/2022/267

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale

I - OBJECTIFS

Dans le contexte des suites de la crise sanitaire et face au constat d'une demande grandissante de proximité de la part des Nordistes, le Département du Nord souhaite redéfinir ses axes d'intervention en matière de tourisme et son mode de gestion de la compétence tourisme pour la période à venir.

Ce document cadre pose les bases des nouveaux objectifs départementaux et donne les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence.

Des délibérations ultérieures en préciseront les modalités lors de la séance du conseil départemental du 26 septembre prochain.

II - CONTEXTE

Le tourisme régional a montré durant cette période de crise sanitaire sa grande capacité à répondre aux attentes des habitants et des territoires très proches.

Les demandes fortes en matière de loisirs de proximité et de qualité pour les familles, de circuits courts alimentaires, sont en adéquation avec le développement de l'offre culturelle et des infrastructures d'itinérance notamment cyclable, portée partiellement ou totalement par le Département.

Les lois NOTRe et MAPTAM et l'évolution du périmètre des régions ont conduit à une redistribution des rôles entre les différentes collectivités, le tourisme restant une compétence partagée sans chef de file, la compétence « promotion du tourisme » (principalement création, fonctionnement et gestion des offices du tourisme) étant de son côté confiée aux structures intercommunales.

1 - Délibération cadre de 2017

La délibération cadre 22 mai 2017 (DSTDL/2017/142), relative à la politique touristique départementale a défini les axes de développement et d'orientation de l'action départementale en matière de tourisme pour la période 2017/2020 et a posé les jalons d'une évolution importante de l'exercice de cette compétence par le Département.

Deux entrées principales ont été considérées : l'une territoriale, en centrant les interventions sur les territoires ayant le plus de besoins en ingénierie, l'autre thématique, en ciblant les domaines à forte valeur ajoutée relevant de domaines d'actions prioritaires du Département (loisirs, offices de tourisme, itinérance de manière globale, espaces de nature ouverts au public et sports de nature, offre culturelle autour des équipements culturels et musées départementaux).

Il s'agissait notamment d'accompagner les territoires identifiés comme destination touristique, et d'appuyer l'évolution des pratiques d'itinérance, écotourisme, les produits liés à la nature, dans une approche prenant en compte le développement durable et l'innovation.

Cette délibération a également permis la création des dispositifs Offices de Tourisme (OT) du futur et micro-réseaux qui ont été précisés et modifiés par des délibérations ultérieures.

2 - <u>Convention 2020-2023 entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord</u>

Par délibération du 16 janvier 1975, le Département a créé le Comité Départemental du Tourisme du Nord (CDT), sous forme associative. L'article L132-2 du code du tourisme définit les missions des CDT. « Le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du Conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département ».

La délibération-cadre de 2017 et différentes études menées par le Département avaient amené à faire évoluer le rôle du CDT en le faisant passer d'une agence de « généralistes » à une agence « d'experts, centrée sur les thématiques principales d'intervention du Département (itinérance et sports de nature, patrimoine, culture et évènementiel et tourisme de ressourcement).

En 2019, l'activité de commercialisation du CDT a été arrêtée pour laisser cette mission aux Offices de Tourisme dont c'est l'un des cœurs de métiers.

De ce fait, de profonds changements ont été entrepris au sein du CDT entre 2017 et 2020 pour adapter la structure aux « nouveaux métiers du marketing, notamment en lien avec le tourisme expérientiel ».

Le renouvellement de la convention en 2020, pour la période 2020-2023, a acté le tournant pris par le CDT vers une « agence d'innovation touristique du Nord », rebaptisée « La Tangente » par la suite, exclusivement tournée vers l'ingénierie touristique, autour de trois axes stratégiques :

- une politique de veille partenariale,
- un accompagnement des projets dans les territoires,
- un accompagnement de la transformation numérique du Nord.

Dans cette optique, le Département a redéployé ses interventions et ses effectifs en matière d'ingénierie touristique vers l'agence d'innovation touristique du Nord et a mis à sa disposition 4 agents départementaux par le biais de la délibération DRH/2020/56 du 3 février 2020.

III - <u>PROPOSITIONS D'EVOLUTION DU MODE DE GESTION DE LA POLITIQUE</u> TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

De nombreux Départements ont procédé ces dernières années à une internalisation de la compétence tourisme au sein de leur organisation de services.

Les avantages de ce choix sont notamment la mutualisation des services ressources, une meilleure articulation avec les différentes politiques départementales, la valorisation des interventions et investissements départementaux et une transversalité facilitée.

Il est proposé d'engager une démarche similaire de reprise de gestion de la politique touristique départementale par le Département sur la totalité de son périmètre.

1 – Besoins et thématiques identifiés

• promouvoir la diversité et les richesses touristiques des territoires nordistes vers les habitants (tourisme et loisirs) et les marchés proches, y compris étrangers, en favorisant des pratiques durables, notamment autour de l'itinérance douce et via un vecteur fiable et de référence, et développer les publications et outils pratiques ;

- animer, aux côtés d'Offices de Tourisme du Nord, le réseau des offices de tourisme du Département, pour favoriser les échanges interterritoriaux, les projets et coopérations et une promotion commune vers les marchés français et étrangers de proximité;
- contribuer à la mise en tourisme des engagements départementaux (musées et équipements culturels, espaces naturels, itinéraires de randonnée, sports de nature, marque Accueil Vélo, Cafés Rando...);
- exercer une veille active et prospective sur les attentes des clientèles et les offres en matière de tourisme et conforter les outils d'observation, d'analyse et de mise à disposition des données ;
- intégrer les habitants du Nord, notamment les publics prioritaires du Département, dans la stratégie touristique : loisirs de proximité, accessibilité aux personnes en situation de handicap, valorisation des métiers du tourisme auprès des personnes en insertion ...

2 - Orientations principales

Volet promotion touristique : promouvoir le Nord : de la communication institutionnelle à une stratégie de promotion touristique proactive sur l'ensemble des marchés notamment de proximité

Le territoire départemental ne dispose plus d'un outil de promotion de ses richesses culturelles, patrimoniales et culturelles qui permette d'appréhender la diversité et l'intérêt d'une offre touristique pourtant très vaste.

A côté du site Nord Evasion, tourné vers le grand public, il est proposé de déployer une approche active vers les prescripteurs (presse, influenceurs, autocaristes...) pour promouvoir notre territoire auprès des clientèles des territoires voisins et des marchés étrangers proches.

Par la suite, une logique d'accompagnement des équipes des sites et équipements départementaux pourrait être engagée pour faciliter la promotion touristique des offres permanentes et des évènements, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux (offices de tourisme, structures intercommunales, communes...). Cette dernière proposition pourrait être menée à moyen terme.

> <u>Volet appui aux territoires et aux acteurs</u>: repositionner les équipes d'ingénierie touristique autour des politiques départementales « Offices de Tourisme du Futur » et « micro-réseaux touristiques » à l'interne des services départementaux

Ce volet devrait conforter l'appui aux acteurs locaux pour l'intégration, dans le tissu économique et touristique local, des équipements départementaux (musées, espaces naturels, itinérance...) et des équipements non départementaux, notamment dans le cadre de la délibération départementale sur les micro-réseaux.

Cette équipe d'ingénierie participera donc activement à la mise en tourisme des réalisations départementales et animera, en lien avec les services départementaux, les réseaux d'acteurs du tourisme à l'échelle locale et interterritoriale.

A titre d'exemple, sur la thématique de l'itinérance cyclable, il s'agira d'animer la mise en tourisme par les Offices de Tourismes, des investissements réalisés et soutenus par le Département, d'en garantir la qualité et la cohérence à l'échelle départementale (animation Marque Accueil Vélo, développement des usages des réseaux points nœuds (RPN), ...), intégrant une approche transfrontalière.

En accord avec les compétences sociales du Département, il pourrait être initié une nouvelle dynamique autour de la thématique Tourisme et Handicap. De même, un dialogue avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire pourrait être engagé, pour promouvoir la création d'activités liées au

tourisme visant un retour à l'emploi dans les filières du tourisme et de l'accueil/hôtellerie/restauration...

Enfin, le principe d'une conférence partenariale autour du tourisme à l'échelle départementale pourrait permettre de maintenir le lien avec les organismes professionnels.

Volet création/poursuite de la mise à disposition d'outils

Les deux précédents volets se doivent d'être appuyés par une connaissance fine de l'évolution de l'offre touristique et de celle des attentes des clientèles, une promotion touristique ciblée étant bien plus pertinente que des campagnes généralistes.

Ce troisième volet a donc pour objectif :

- de mener une veille des évolutions touristiques et des attentes clientèles à porter à la connaissance des acteurs départementaux et des territoires. Cette veille permettra une adaptation constante de l'offre en fonction de la demande et de la stratégie de promotion touristique, développée par le Département ;
- d'organiser et de recueillir, du point de vue des besoins du tourisme, les données produites par les différents services départementaux (fréquentation des sites naturels, des itinéraires de randonnées, des équipements culturels...) et de poursuivre le développement des outils de cartographie et de production graphique (notamment pour l'itinérance).

A moyen terme, une mise à disposition des données auprès des porteurs de projets publics et privés pourrait être envisagée, après une étude plus approfondie des besoins auprès des partenaires, tel que le Comité Régional du Tourisme.

3 – Conséquences sur l'organisation des services départementaux et sur la Tangente

La décision d'internaliser en totalité la compétence tourisme implique la création d'un service tourisme qui sera positionné au sein de la Direction Territoires et Transitions (DDT) qui sera opérationnelle au 1^{er} juillet 2022.

Il s'articulerait autour des trois axes principaux : promotion touristique, ingénierie et appui aux territoires, observation et veille touristique. Certaines de ces missions sont actuellement exercées par la Tangente.

Cette préfiguration a été présentée en Comité Technique le 17 juin 2022.

En application de l'article L.1224-1 et suivants du code du travail, le Département devra reprendre dans ses services les salariés de l'association effectuant les missions transférées. Une étude est en cours pour identifier plus précisément les postes concernés.

Les modalités de transition vers ce nouveau mode de gestion sont en cours de définition et seront présentées au vote du Conseil départemental en septembre 2022. Elles tiendront compte de la nécessité de terminer dans de bonnes conditions le suivi de dossiers européens confiés à la Tangente par le Département et d'assurer aux salariés une sécurisation de leur parcours professionnel.

Par ailleurs, la reprise totale de la gestion de la compétence tourisme aura pour effet de rendre sans objet la convention avec la Tangente (toujours sous statut Comité Départemental du Tourisme), avant son terme prévu (décembre 2023). Il conviendra donc de la dénoncer ultérieurement.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le principe de ré-internalisation complète de la compétence « Tourisme » conformément au rapport ;
 - d'approuver le principe de création d'un service « Tourisme », dont le périmètre exact sera présenté à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Christian POIRET Président du Département du Nord